



Mairie de Leudeville

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 JUIN 2017

20 H 30 EN MAIRIE

Présents : M. LECOMTE, Mme FAIX, M. BOUSSELET, Mme CHEVOT, M. PETIT DE LEUDEVILLE, M CHARPENTIER, M. LABOUSSET, Mme TARTAR, M. DUPRE, M. LESIEUR

Pouvoirs/ Mme FAFOURNOUX à M.LECOMTE, Mme ROULLEAU à M. LABOUSSET, M. COUADE à Mme CHEVOT, M. FANICHET à M.CHARPENTIER

Absente/ Mme MARCHANDISE

Secrétaire : Mme TARTAR.

1. Election des délégués titulaires et suppléants pour le vote des Sénatoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour le vote des sénatoriales le 24 septembre.
Ce vote se fait sur présentation des candidats par liste.

- la liste CAP 2020 ne présente pas de candidat.

- La liste : Leudeville une équipe pour notre village est composée par **M. LECOMTE, Mme FAIX, M. BOUSSELET, Mme CHEVOT, M. PETIT DE LEUDEVILLE, Mme TARTAR**

Le vote se fait à bulletin secret : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

M. le maire proclame les résultats définitifs :

La liste : Leudeville une équipe pour notre village remporte les six sièges.

2. Election membre de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Maire rappelle :

Aux termes de l'article 1609 nonies C. du Code Général des Impôts, il est créé au sein de l'établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la taxe professionnelle unique, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues.

Les membres de cette commission sont désignés par les Conseils Municipaux concernés et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un membre pour la commune de Leudeville qui siègera à ladite commission.

Mairie de Leudeville – 10 Grande Rue – 91630 LEUDEVILLE – Tél : 01.69.14.81.52 Fax : 01.64.56.00.78

Mail : mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr

Considérant l'élection de M. LECOMTE en tant que titulaire, il convient de désigner un délégué suppléant

Madame FAIX Marie Agnès est désignée comme déléguée suppléante

La présente délibération est adoptée par 14 voix pour

3. Transfert de charges à la communauté de communes du Val d'Essonne du service d'aide à la personne

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de transfert de charges du service à la personne à la CCVE, il convient d'entériner ce transfert par délibération

- ✓ A compter du 1^{er} juillet 2017, dans le cadre de l'action en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile, la CCVE est appelée à :
 - Gérer et coordonner les services d'aide au maintien à domicile communautaires, situés à Vert-le-Grand et Mennecy ;
 - Coordonner, animer et verser des subventions au réseau associatif d'aide à la personne, dépendante, âgée, handicapée, rencontrant des difficultés ponctuelles ou définitives pour l'accomplissement des actes élémentaires de la vie quotidienne (Associations : ASAD – Association Santé à Domicile et ASAMDTA – Association de Soins, d'Aide Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné) - ASAMPA (Association de Soins Aide Ménagères aux Personnes Agées) .

Le conseil municipal à **14 voix pour**, accepte le transfert de charges auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne du service aide à la personne.

4 Délibération tarifs restauration scolaire, étude, accueil de loisirs

Madame Chevot rapporte qu'il convient de renouveler les différents tarifs pour les services proposés par la collectivité.

Que suite au Décret n°201-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Directeur académique des services de l'éducation nationale, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Au regard des demandes et de l'expression des conseils des écoles concernées, le Directeur Académique communiquera sa décision.

Il est demandé au Conseil Municipal d'étudier deux grilles de tarification à savoir :

Grille A : tarification avec l'école sur 4 jours

Grille B : tarification avec l'école sur 5 jours.

Suivant l'avis du Directeur académique, il sera appliqué soit la grille A dans le cas d'une réponse positive à l'application de la semaine de 4 jours, soit la grille B dans le cas d'une réponse négative.

Il est précisé dans la délibération que pour tout retard de transmission de l'enveloppe navette dans les délais impartis soit le 25 du mois, il sera facturé un forfait de 15 Euros en supplément des prestations

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Fin de séance à 21 h 30

Le secrétaire

Le Maire

Mairie de Leudeville – 10 Grande Rue – 91630 LEUDEVILLE – Tél : 01.69.14.81.52 Fax : 01.64.56.00.78

Mail : mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr